



www.critiq.ca Tel: 514-360-3236
DROITS CANADIEN AU QUEBEC
P.O. Box 32513, 2445 Chemin Lucerne
Mont-Royal, Quebec H3R 2K0

February 11, 2013

Transmis par courrier électronique:

Greffier intérimaire: Louissette Cameron

Édifice Pamphile-Le May,
1035, rue des Parlementaires 3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone: 418 643-2722 | Fax: 418 643-0248
cce@assnat.qc.ca

Re: Aide-mémoire et demande formelle à comparaître devant le Comité de la culture et de l'éducation au cours des audiences publiques sur le projet de loi 14: Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés et d'autres dispositions législatives.

Droits des Canadiens au Québec («CRITIQU») est un programme québécois de base sans but lucratif voué à la protection au Québec des droits et des libertés investi dans l'ensemble des citoyens canadiens par la Constitution de notre pays.

CRITIQU compte plus de 3,500 membres de notre organisation héritage associé. Le Comité exécutif se compose d'un ancien ministre du Cabinet fédéral, un ex-député, passés et présents les conseillers municipaux, les membres des médias ainsi que des professionnels et des personnes reconnues comme leaders de leurs communautés et en tant que contributeurs à la société québécoise.

Nous soumettons par la présente ce mémoire ("aide-mémoire") pour lui demander de comparaître devant la commission de la culture et de l'éducation (le «Comité») lors des audiences publiques sur le projet de loi 14: Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits de l'homme et des libertés et d'autres dispositions législatives.

S'il vous plaît nous vous présentons notre mémoire et un résumé de quelques-unes des questions fondamentales dont nous voulons discuter et porter à l'attention du Comité.

Résumé:

1. Les conséquences économiques du projet de loi 14 n'ont pas été énumérés ou correctement évalués;
2. Le projet de loi 14 donnerait au gouvernement le droit unilatéral de dépouiller les municipalités de droits dont ils disposent actuellement sans consultation des municipalités et en contradiction de les souhaits exprimés par certaines municipalités;
3. Le projet de loi 14 modifierait la certification professionnelle de certains ordres professionnels ou les sociétés sans tenir compte des effets de ces changements sur les différentes sociétés professionnelles ou sur des questions telles que la réciprocité entre les sociétés québécoises et leurs homologues nationaux et internationaux qui doivent être respectés pour permettre aux membres de ces sociétés québécoises d'obtenir l'accès et l'adhésion à des associations professionnelles étrangères;
4. Le projet de loi 14 impose un fardeau indu aux employeurs pour protéger les employés d'interagir avec le public dans une langue autre que la langue française;
5. Le projet de loi 14 ne prend pas en compte les changements dans la nature des circonstances de l'emploi qui peut nécessiter la connaissance d'une autre langue autre que la langue française;
6. Le projet de loi 14 contient des sections concernant l'éducation dans la langue anglaise, ce qui pourrait avoir un effet draconien ou punitif d'annuler l'éducation reçue dans la langue anglaise, même par ceux qui l'ont fait de bonne foi.

Bref | Aide-mémoire:

Le Québec a connu une paix linguistique pour la plus grande partie de dix ans, sauf pour l'expérience inutile et humiliante du projet de loi 104. Il n'y a aucune menace aujourd'hui pour le français. A titre d'exemple, les propres chiffres de l'OQLF démontrent que les commerces de centre-ville de Montréal servent les clients en français. Même dans le « West Island » de Montréal, les statistiques démontrent que la grande majorité des entreprises servent la clientèle dans la langue française. En outre preuve statistique démontre que des Communautés culturelles du Québec sont florissant comme exemples internationaux de bilinguisme et, dans certains cas avec bien plus de 80% de certaines communautés entièrement bilingues en français et une autre langue spécifique à cette communauté.

Ce projet de loi exige entre autres que les petites entreprises de 26-49 salariés face à la francisation. La petite entreprise au Québec est responsable de la grande majorité des nouveaux emplois créés. Dans un environnement déjà de stagnation économique ce projet de loi imposerait un fardeau plus lourd. Le Québec ne peut se permettre des fermetures d'entreprises en raison de la frustration des entrepreneurs avec la réglementation étouffante et l'étatisme de nos bureaucrates.

Ce projet de loi propose d'en finir avec le statut des municipalités bilingues même quand ils ont été clause de droits acquis. Il ne permettrait plus le droit fondamental des collectivités à décider eux-mêmes de leurs gouvernements de transmettre des informations vitales pour ses citoyens. Elle remplacerait la coopération que nous avons maintenant au niveau municipal à la coercition plutôt que l'usage commun et le sens commun. Au lieu de construire des ponts de compréhension, il serait encouragé la ségrégation et la suspicion.

En ce qui concerne l'éducation ce projet de loi ne tient pas compte du niveau honteusement élevé d'étudiants du Québec qui abandonnent l'école et ne parviennent pas à obtenir un diplôme d'études secondaires. Ce projet de loi ne fait qu'ajouter à la charge bureaucratique et administrative de nos commissions scolaires retirer un temps précieux et des ressources qui devraient être affectées à la classe d'enseignement et d'éducation. À la place ce projet de loi aura nos éducateurs à la merci des caprices de bureaucrates anonymes qui leur seront nécessaires à satisfaire sur une base constante.

Objectivement en lisant les articles du projet de loi sur l'éducation, il semble que l'éducation des élèves n'est pas au centre de notre système éducatif, mais que nos éducateurs devraient être portés presque exclusivement à conformer aux règlements administratifs.

Sociétés et ordres professionnels comme le Collège des médecins du Québec, le Barreau du Québec et de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour n'en nommer que quelques-uns conformes actuellement aux normes internationales et ainsi profitent de la réciprocité avec leurs homologues étrangers. Cette réciprocité ouvre le marché des professionnels québécois de pratiquer à côté et en concurrence parmi les meilleurs au monde. Le projet de loi 14 propose d'innombrables changements aux codes professionnels qui peuvent menacer cette réciprocité et de limiter ainsi le marché la fois économiquement et professionnellement pour nos ingénieurs, nos avocats, nos médecins et autres professionnels. Il est fort douteux que la réaction des sociétés étrangères professionnelles aux modifications proposées du projet de loi 14 a été prise en compte et la preuve de leur satisfaction doit être obtenue préalablement à toute adoption de ces dispositions.

CRITIQU a souligné que certaines de ses inquiétudes dans ce mémoire et a l'intention de fournir une évaluation plus complète et structurelles devant les membres du Comité lors de l'audience publique. Nous anticipons et remercions le Comité et de ses membres par avance de prendre le temps et les ressources nécessaires pour tenir compte de nos préoccupations.

Respectueusement,


www.critiq.ca Tel: 514-360-3236
CANADIAN RIGHTS IN QUEBEC
P.O. Box 32513, 2445 Chemin Lucerne
Mont-Royal, Quebec H3R 2K0



CCE – 067M
C.G. – P.L. 14
Charte de la
langue française
TEXTE ANGLAIS



www.critiq.ca Tel: 514-360-3236
CANADIAN RIGHTS IN QUEBEC
P.O. Box 32513, 2445 Chemin Lucerne
Mont-Royal, Quebec H3R 2K0

February 11, 2013

Transmitted by electronic mail:

Interim Clerk: Louisette Cameron

Édifice Pamphile-Le May,
1035, rue des Parlementaires 3e étage, Bureau 3.15
Québec (Quebec) G1A 1A3
Telephone: 418 643-2722 | Fax: 418 643-0248
cce@assnat.qc.ca

Re: Aide-memoire and formal request to appear before the Committee on Culture and Education at the public hearings on Bill 14: *An Act to amend the Charter of the French language, the Charter of human rights and freedoms and other legislative provisions.*

Canadian Rights in Quebec, *Droits canadiens au Québec* (“CRITIQ”) is a Quebec-based not-for-profit organization dedicated to the protection in Québec of rights and freedoms invested in all Canadian citizens by our nation’s constitution.

CRITIQ has over 3,500 members from our associated legacy organization. The Executive Committee consists of a former Federal Cabinet Minister, a former MNA, past and present municipal councilors, members of the media as well as professionals and individuals recognized as leaders of their communities and as contributors to Québec society.

We are hereby submitting this brief (“*aide-memoire*”) requesting to appear before the Committee on Culture and Education (the “**Committee**”) at the public hearings on Bill 14: *An Act to amend the Charter of the French language, the Charter of human rights and freedoms and other legislative provisions.*

Please find herein our brief and a summary of some of the fundamental matters we wish to discuss and bring to the attention of the Committee.

Summary:

1. The economic consequences of Bill 14 have not been enumerated or properly evaluated;
2. Bill 14 would provide the government the unilateral right to strip municipalities of rights they currently have without consultation from the municipalities and in contradiction of the express wishes of certain municipalities;
3. Bill 14 would amend professional certification of certain professional orders or societies without considering the effects of these changes on the various professional societies or on issues such as reciprocity between Québec based societies and their national and international counterparts that must be respected to allow members of these Québec based societies to gain access and membership to foreign professional societies;
4. Bill 14 places an undue burden on employers to protect employees from interacting with the public in any language other than the French language;
5. Bill 14 does not take into account changes in the nature of the circumstances of employment that may require knowledge of another language other than the French language;
6. Bill 14 contains sections concerning education in the English language, which could have a draconian or punitive affect of voiding the education received in the English language even by those who did so in good faith.

Québec has enjoyed linguistic peace for the better part of ten years, save for the unnecessary and humiliating experience of Bill 104. There is no threat to French today. As an example, the OQLF's own figures demonstrate that the businesses in downtown Montreal serve customers in French. Even on the West Island, the statistics demonstrate that the vast majority of businesses serve clientele in the French language. Further statistical evidence demonstrates that Québec's Cultural Communities are flourishing as international examples of bilingualism and in some circumstances with well over 80% of certain communities fully bilingual in the French language and another language specific to that community.

This Bill demands inter-alia that small businesses of 26-49 employees face Francization. Small business in Quebec is responsible for the vast majority of new job creation. In an already stagnant economic environment this Bill would impose more burdens. Quebec cannot afford business closures due to the frustration of entrepreneurs with the suffocating regulation and the statism of our bureaucrats.

This Bill proposes to do away with municipalities' bilingual status even when they have been grandfathered in. It would no longer allow for the basic right of communities to decide for themselves how their governments transmit vital information to its citizens. It would replace the co-operation we now have at the municipal level with coercion rather than common usage and common sense. Instead of building bridges of understanding, it would encourage segregation and suspicion.

With regard to education this Bill ignores the shamefully high level of Québec students that drop out of school and fail to obtain a high school degree. This Bill only adds to the bureaucratic and administrative burden of our school boards removing valuable time and resources that should be allocated to the classroom teaching and educating. Instead this Bill will have our educators at the mercy of every whim of nameless bureaucrats who they will need to satisfy on a constant basis. Objectively when reading the proposed sections of the Bill concerning education it would seem that the education of students is

not the focus of our educational system but that our educators should be concerned almost exclusively with complying with administrative regulations.

Professional societies and orders such as the *Collège des médecins du Québec*, the *Barreau du Québec* and the *Ordre des ingénieurs du Québec* to name just a few currently comply with international standards and thus enjoy reciprocity with their foreign counterparts. This reciprocity opens up the market for Québec professionals to practice alongside and compete amongst the best in the world. Bill 14 proposes countless changes to the professional codes that may threaten this reciprocity and thus limit the market both economically and professionally for our engineers, our lawyers, our doctors and other professionals. It is highly doubtful that the reaction of the foreign professional societies to the proposed changes of Bill 14 was taken into account and evidence of their satisfaction should be obtained in advance of any passage of these provisions.

CRITIQ has outlined only some of its concerns in this brief and intends to provide a more comprehensive and structural evaluation before the Committee members at the public hearing. We anticipate and thank the Committee and its members in advance for taking the time and resources to consider our concerns.

Respectfully,


www.critiq.ca Tel: 514-360-3236
CANADIAN RIGHTS IN QUEBEC
P.O. Box 32513, 2445 Chemin Lucerne
Mont-Royal, Quebec H3R 2K0